

**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS**

**ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON**

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de la sollicitation d'une subvention régionale pour le financement du Festival Baroque en Forez édition 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal du 11 juillet 2020 actant l'élection de Monsieur Christophe BAZILE en tant que Président de Loire Forez agglomération ;
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 donnant délégation à Madame Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture,
- Considérant que la vice-présidente est autorisée à solliciter la subvention régionale,
- Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour le financement du Festival Baroque en Forez 2021,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de solliciter une subvention régionale auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour le financement du Festival Baroque en Forez qui se déroulera en octobre 2021 à hauteur de 6 000 € TTC pour un budget total de 60 000 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201204-2020DEC0730-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 14/12/2020

Par délégation du Président  
La Vice-présidente en charge de la culture,



Madame Evelyne CHOUVIER